



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aubergenville, le 28 novembre 2024

Budget des collectivités territoriales : GPS&O vote une motion d'opposition au Projet de Loi de Finances 2025

Les élus de Grand Paris Seine & Oise ont voté à une large majorité, 85% des suffrages exprimés, une motion d'opposition au Projet de Loi de Finances 2025 (PLF), ce 28 novembre 2024 lors du conseil communautaire. Alors que l'examen du budget au Sénat a débuté en début de semaine, la Communauté urbaine s'inquiète de la réduction annoncée des moyens de fonctionnement des collectivités territoriales et alerte sur les conséquences de l'adoption du PLF dans la version initialement prévue par Bercy.

5 milliards d'euros : c'est le montant de l'économie budgétaire que le Projet de Loi de Finances entend imposer aux collectivités territoriales de l'Hexagone et de l'Outre-Mer en 2025, pour contribuer au redressement des finances publiques et faire face aux déficits et à l'endettement de l'État.

Ce montant atteint les 8 milliards d'euros si on prend en compte d'autres mesures budgétaires, comme la réduction du montant alloué au Fonds vert ou la hausse des cotisations à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Aujourd'hui, par l'adoption d'une motion d'opposition au Projet de Loi de Finances pour 2025, la Communauté urbaine appelle le gouvernement et les parlementaires à revoir l'ensemble des mesures proposées qui menacent le plein exercice des services publics relevant des compétences communautaires.

Entre pertes de recettes et hausses des prélèvements, ces mesures représentent **un effort de 11,4 M€ pour Grand Paris Seine & Oise** :

- 4,1 M€ au titre du prélèvement de 2 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- 2,2 M€ au titre de la baisse de deux points du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) ;
- 3 M€ au titre de la non-affectation de la dynamique de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;
- 0,9 M€ au titre de la réduction de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) ;
- 1,2 M€ de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre de la réduction de la dotation de compensation.

À cette contrainte supplémentaire s'ajoute 0,62 M€ au titre de la hausse du taux de cotisation du régime de retraite de la CNRACL.

Des mesures qui affectent la capacité d'agir et la bonne marche des services publics

Outre une injustice en termes d'effort financier demandé aux collectivités locales, GPS&O voit dans les dispositions du projet de loi, un véritable couperet en termes d'investissement local et donc de dynamisme du bassin d'emploi.

Dès la mi-octobre, les élus des Intercommunalités de France, réunis en congrès au Havre, ont dénoncé une telle reprise en main des budgets locaux par l'État, jugée inacceptable. Aujourd'hui, les efforts considérables demandés aux collectivités, mais aussi au Conseil départemental des Yvelines et au Conseil régional d'Île-de-France, font craindre à GPS&O des répercussions pour le territoire.

Les stratégies de réindustrialisation (par exemple, le dispositif Rebond Industriel), de transition écologique (protection contre les inondations, portage foncier de ferme photovoltaïque...) et de renforcement des services publics entreprises par la Communauté urbaine, avec toutes ses communes membres, risquent d'être perturbées.

Les ponctions drastiques prévues au Projet de Loi de Finances auraient des impacts néfastes sur la qualité de vie des habitants et seraient un frein au développement de notre territoire :

- La hausse du recours à l'emprunt, à rebours de l'ambition affichée par le gouvernement, dans la mesure où plusieurs chantiers, à un an et demi de la fin de mandat, sont lancés et ne peuvent être abandonnés ;
- La fragilisation des services publics en dépit des besoins et attentes des habitants ;
- L'impossibilité de poursuivre notre niveau d'engagement pour lutter contre le réchauffement climatique, alors même qu'une accélération des investissements s'impose ;
- La réduction des dépenses sociales pourtant indispensables à la cohésion nationale ;
- L'affaiblissement du tissu d'entreprises qui bénéficient de la commande publique ;
- La baisse des soutiens financiers aux associations et aux autres partenaires de nos actions.

« Nous avons le devoir de nous opposer au Projet de Loi de Finances dans sa forme actuelle parce qu'en tant qu'élus locaux, notre mission est de défendre la qualité de vie de nos habitants et de développer l'attractivité de nos territoires. S'il est essentiel de redresser les comptes de l'État, il est inadmissible de le faire sur le dos des collectivités territoriales, car elles ne sont en rien responsables du déficit abyssal de la France ! Les conséquences pour la Communauté urbaine, en pleine maturité aujourd'hui, sont inacceptables. » **Cécile Zammit-Popescu, Présidente de la Communauté urbaine GPS&O**

Contact presse : 07 77 88 41 99 – communication@gpseo.fr

À propos de la Communauté urbaine

Grand Paris Seine & Oise, la plus importante communauté urbaine de France, s'étend sur 500 km² et compte plus de 424 500 habitants répartis dans 73 communes. Maillon stratégique aux portes du Grand Paris, La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise gère plusieurs compétences structurantes : mobilités, développement économique, aménagement, habitat, voirie, culture, sport, transition écologique.